

RUE DE STREAT VEUR : CESSION PAR LA VILLE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle que, par courrier en date du 29 août 2016, Monsieur MAZE s'est porté acquéreur du quart indivis de la parcelle cadastrée section BD N° 132 d'une superficie totale de 22 m².

Cette acquisition permettrait à Monsieur MAZE de devenir propriétaire de la moitié de la parcelle susvisée et ainsi avoir accès à sa propriété (cadastrée section BD N° 131).

CONSIDERANT l'avis de France Domaines en date du 9 novembre 2016 fixant la valeur vénale de la parcelle cadastrée section BD N° 132 à 800 €,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'autoriser la vente au prix fixé par France Domaine soit 200 € représentant le prix du quart indivis de la parcelle,

VU l'avis de la commission « Economie - Projets Urbains - Fonciers » en date du 30 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la cession du quart indivis de la parcelle cadastrée section BD N° 132 d'une superficie totale de 22 m² au prix de 200 €,

PRECISE que cette cession sera passée en la forme notariée aux rapports de l'étude de Maître BROUDEUR, Notaire à Pleyber - Christ.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 12 DEC. 2016
Et de la publication, le 2 DEC. 2016.....
Fait à Landivisiau, le... 9 DEC. 2016..
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL